DEPARTEMENT DE L'OISE
Commune de Montchevreuil

Mairie de Montchevreuil

Nombre de membres
composant le Conseil municipal : **19**
Nombre de membres en exercice : **19**
Présents à la séance : 13
Représenté(s) : 1

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 avril 2023
20 HEURES

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Montchevreuil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil municipal, sur convocation en date du 20 avril 2023, sous la Présidence de Monsieur Christian GOUSPY, Maire.

Étaient présents : Christian GOUSPY, Christiane VIGNOLI, Eric MARCHAL, Maryvonne GAUTIER, Patrick PIGNARD, Jammy ALLEGAERT, Virginie CARUBINI, Vincent GIRAUD, Francis REBOURS, Anne-Sophie GRABOWSKI, Laurent HOTIN, Béatrice VARLET, Arnaud WIART.
Était absente excusée représentée : Séverine SCHWIZGEBEL pouvoir à Laurent HOTIN.
Absents : François CHARLES, Anabelle EVERLING, Marc LAUNAY, Apy N'TO, Nathalie PORCHEZ

Madame Anne-Sophie GRABOWSKI est nommée par le Conseil municipal, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), secrétaire de séance.

Le président de séance a fait procéder à l'appel nominal des membres du Conseil et a constaté que d'une part un membre peut disposer que d'un seul pouvoir et que d'autre part que la condition de quorum, fixé à la moitié, apprécié sur les seuls membres présents, était remplie conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

******

Le compte-rendu du Conseil municipal du 14 avril 2023 est adopté *à l'unanimité*.

L E C O N S E I L M U N I C I P A L ,

sur chacun des rapports qui lui ont été soumis,

prend les délibérations suivantes :

En application de l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations sont rendues exécutoires de plein droit, le 28 avril 2023 par dépôt au contrôle de légalité (préfecture de Beauvais), et affichage le 28 avril 2023.

MENTION DES DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS — OPPOSABILITÉ

Chaque délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux par courrier postal auprès du Tribunal Administratif d'Amiens (14 rue Lemerchier 80011 Amiens cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

N° 2023-04-08 — Préscolarisation en zone rurale – Demande d'aide pour l'année scolaire 2022-2023, *à l'unanimité*

— **DECIDE** de procéder à la demande d'aide à la préscolarisation en zone rurale pour l'année scolaire 2022/2023 auprès du Conseil départemental.

— **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

N° 2023-04-09 — Modification du tableau des emplois, *à l'unanimité* – *(Deux abstentions : Eric MARCHAL et Jammy ALLEGAERT)*

— **APPROUVE** la création des postes suivants :

- Création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet à compter du 22 juillet 2022
- Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à compter du 28 avril 2023.

— **DE MODIFIER** le tableau des emplois.

N° 2023-04-10 — Désignation d'un correspondant incendie-secours, *à l'unanimité*

- **DESIGNE** Christian GOUSPY en qualité de correspondant incendie-secours.

N° 2023-04-11 — Décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-212 du Code général des collectivités territoriales, *à l'unanimité* :

- **PREND ACTE** des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire, conformément à la délibération en date du 28 mai 2020, en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour la période du 23 mars 2023 au 14 avril 2023 :

Décision n°2023-007 du 23 mars 2023

ADICO – Renouvellement du contrat de maintenance informatique

Décision n°2023-008 du 14avril 2023

VEXIN THELLE PAYSAGE – Contrat d'entretien des espaces verts pour l'année 2023

III. QUESTIONS DIVERSES

Fêtes foraines :

- Il est précisé que 3 tickets de manège seront remis aux enfants jusqu'à 12 ans pour les deux fêtes foraines.

Cérémonie du 8 mai :

- La cérémonie se tiendra à 11 heures sur Montchevreuil et à 11 heures 30 sur Bachivillers.
- Un vin d'honneur sera organisé dans l'ancienne mairie de Bachivillers.

Parcours citoyenneté :

- Christian GOUSPY souhaiterait qu'un élu puisse se désigner pour expliquer aux jeunes de 16 ans, le parcours de la citoyenneté lors de leur inscription pour le recensement citoyen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20 heures 55

Montchevreuil, le **27 avril 2023**

Le Maire,
Président de la séance,

MAIRIE DE MONTCHEVREUIL * 60240 (OISE) *

Christian GOUSPY